



République Française

Département  
du Nord

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14
Pour	Contre	Abstention
18	0	0

Date de convocation  
Le 29 décembre 2021

Objet de la délibération

Subvention de droit privé

Exonération TLPE

Société Sion Bois

CM 2022//01-D18

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 20/01/2022

Envoyé en préfecture le 20/01/2022

Reçu en préfecture le 20/01/2022

Affiché le 20/01/2022

ID : 059-215901281-20220105-CM202201D18-DE

## Extrait du registre des délibérations Commune de Cappinghem

### Séance du 5 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux le 5 janvier, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

**Présents :** Ch. MATHON, MC. FICHELE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, Y. WIDHEN, S. DUMORTIER, G. CHATEAU, F. TREDEZ, G. OUDAERT, N. ROUBAUD, A. KIMOUR, K. UDRY, J. AGNIERAY, M. WALICKI,

**Absents excusés avec pouvoir :**

V. DUCOURAU > pouvoir à MC. FICHELE, G. TRAPASSO > pouvoir à V. PARABOSCHI, P. MOUCHON > pouvoir à F. TREDEZ, E. BARBAY > pouvoir à G. OUDAERT,

Absents sans pouvoir : JM. CLERFAYT

Secrétaire de séance : A. TRICOIT

L'activité de cette EURL domicilié au 25 Rue Poincaré a cessé son activité sur le territoire communal depuis 2019 et qu'aucun dispositif publicitaire n'existe plus.

Vu le courrier reçu le 16 juin 2021 de Madame Céline SION, demandant la remise gracieuse de la TPLE 2021 pour la société EURL SION, injustement réclamée.

Par conséquent, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à l'Eurl SION PARQUET BOIS,

Cette subvention aux personnes pourrait être de 450.00€.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil municipal décide :

- d'autoriser, Monsieur, le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 450.00€.
- Article 2 : de donner pouvoir à Monsieur, le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette décision.
- Articles 3 : Les crédits prévus à cet effet seront au budget, chapitre 67 article 6445.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Christian MATHON,

Maire de CAPINGHEM